

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

Berger Levraut

ID : 039-243900420-20250403-2025_40-DE

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 03 avril 2025

Date de convocation

21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi 03 avril à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ecleux au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Adhésion à ADN Tourisme 2025 N°40/2025

Nombre de membres

40

Présents

33

Représentés

2

Excusés

7

Votants

35

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Valot, Giancatarino, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Mourot, Junod.

Messieurs Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Fraichard, Bouton, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Besia, Joffre.

Excusés Mmes Masuyer, Faivre, MM. Dejeux, Truchot (procuration à Mme Sermier), Rochet (procuration à M. Rougeaux), Théry, Coutrot.

Absents

Vu la délibération n°17/2025 du 10 février 2025, par laquelle le Conseil communautaire a validé le projet de création d'un office de tourisme,

Considérant que ADN Tourisme a été créée avec une triple ambition :

- Représenter et défendre les intérêts de ses adhérents au niveau national, tout en portant une vision partagée et forte d'un tourisme responsable et de qualité auprès de ses partenaires ;
- Promouvoir la culture du collectif, faciliter les mutualisations et inciter aux synergies pour accentuer la culture du « travailler ensemble » entre les territoires, quel que soit leur échelon territorial ;
- Apporter un accompagnement et une expertise de qualité qui répondent aux attentes et préoccupations de ses adhérents ;

Les compétences d'ADN Tourisme peuvent être mises à la disposition de la Communauté de communes du Val d'Amour, dans le cadre de l'ouverture de l'office de tourisme intercommunal du territoire,

L'adhésion à ADN Tourisme est de 500€ pour la CCVA,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion à ADN Tourisme pour un montant de 500€,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette décision,
- Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Valot
Secrétaire de séance

